



REFUS RETROGRADATION DISCIPLINAIRE

Par GLAD77

Bonjour, Merci de vos réponses.

Je suis dans un grand groupe de restauration collective depuis 15ans , en mars 2020, j'ai postulé dans une entreprise du groupe et ma période probatoire a été validée.

J'ai eu quelques formations et ça se passait bien jusqu'à une altercation avec ma responsable.

Depuis lors elle a me fait passer pour une incompétente.

Le 14 déc j'ai été convoqué pour un entretien préalable à sanction, et le 18 le directeur régionale me notifie une retrogradation disciplinaire, perte de mes acquis à savoir retour au statut employée sur un poste où je ferais de la préparation culinaire alors que je suis assistante administrative, avec en plus le chômage partiel 3a 4 fois par semaine tout cela alors que j'ai un handicap à la cheville .Il m'a été notifié qu'en cas de refus une autre sanction sera prise à mon encontre.

Néanmoins il m'est proposé une rupture conventionnelle avec une indemnité net de 9802? je trouve que ce n'est pas assez pour 15 ans et vu le préjudice et la conjoncture actuelle... j'ai 7 jours pour donner ma réponse. L'ambiance est nocive au travail.

Par janus2

Bonjour,

Vous souhaitez des réponses mais vous ne posez aucune question !